



**LA LETTRE HEBDOMADAIRE
DE DEBORAH**

Publié par **פרחי שושנים פירחיה חסוניה**
Une réalisation de
Chema Yisrael Torah Network
et Ozar Hatorah

basé sur les cours donnés par
**RABBI DOVID
OSTROFF chelita**
développés par le groupe
du projet Shoulkhan Haroukh

Ces règles ont été montrées par Rabbi Ostroff au Gaon HaRav Moche Sternbuch, chelita

Traduction Bernard Brajzblat sous le contrôle du Rav Alain Sénior de Créteil



Vayechev

4 Décembre 2004

Volume III – Lettre 9

5765

21 Kislev 5765

Hil'hoth Chabbath

Le issour deoraita d'écrire ne s'applique-t-il qu'au lachon hakodech ou concerne-t-il aussi les autres langues?

D'après la *Michna* (traité *Chabbath* 103a), on est *'hayav* (passible d'une peine) dès que l'on a écrit deux lettres quelle qu'en soit la langue (בכל לשון). Le *Biour Hala'ha*¹ précise qu'à l'exception du *Ohr Zarouah*,² tous les *Richonim* considèrent qu'écrire dans n'importe quelle langue est une violation d'un *issour deoraita* (interdit de la Torah).

Si on écrit une lettre à un endroit et une autre à un autre endroit, enfreint-on un issour deoraita?

Nous rappellerons au préalable qu'écrire une seule lettre transgresse déjà un *issour deoraita* mais que l'on n'est tenu d'apporter un *korban 'batath* (sacrifice expiatoire) que si l'on en a écrit au moins deux.

Une autre *hala'ha* (loi) intéressante nous enseigne, à ce sujet, que pour que la *mela'ba* soit effectivement accomplie, il faut que les deux lettres soient écrites de façon à ce qu'elles puissent être lues ensemble.

La source de cette *hala'ha* se trouve dans la *Michna Chabbath* 104b : "Celui qui écrit une seule lettre sur le plafond et une autre sur le plancher est *pattour* (quitte) d'apporter un *korban*". La *Michna* poursuit : "Si l'on écrit ces lettres sur deux murs non mitoyens, on est également *pattour* car on ne peut pas lire les deux ensemble".

Par contre, si l'on écrit une lettre sur deux feuilles de papier différentes, on est *'hayav* (passible de peine) car ces deux feuilles peuvent être approchées l'une de l'autre et lues ensemble.

Est-il interdit d'écrire avec la bouche ?

Il y a assurément dans ce cas, transgression d'un *issour derabanan* (interdit d'ordre rabbinique), mais pas d'un *issour deoraita* dans la mesure où c'est une déviation de la façon normale d'écrire. Il est intéressant de noter que d'après la *hala'ha*, un *sefer Torah*, des *tephelines* ou des *mezouzoth* doivent être écrits d'une façon habituelle et si un droitier écrivait un de ces parchemins de la main gauche, il ne serait pas *catcher*.³ Le *Michna Beroura* rapporte le cas⁴ d'une personne qui en Egypte écrivait avec la bouche et les *poskim* jugèrent que ce n'était pas *catcher* puisque ce n'était pas la façon habituelle de procéder.

Peut-on dessiner le Chabbath ?

Selon le *Rambam*,⁵ on est *'hayav* (passible de peine) si on dessine le *Chabbath*, car cela est une *Toladah* (dérivée) de la *mela'ba* de כותב (écrire). Le *Biour Hala'ha*⁶ apprend du *Talmud Yerouchalmi* (la source du *Rambam*) que l'on serait *'hayav* en ne dessinant qu'un dessin unique,⁷ contrairement au cas des lettres où il faut en avoir écrit deux pour

être tenu d'apporter un *korban* (sacrifice). La raison en est probablement que, dans le *Michkan*, on avait besoin de deux caractères (des lettres ou des nombres) pour faire le lien entre deux planches consécutives, alors qu'un dessin est assez explicite pour être compris de lui-même et n'a pas besoin d'un associé.

En conséquence, pour ouvrir correctement un emballage, il faut veiller à ne pas déchirer les lettres ni les dessins, ⁸ car on serait considéré comme effaçant alors ces lettres ou ces dessins.

N'est-ce pas semblable à la hala'ha mentionnée par le Rama (Lettre précédente) qui permet d'ouvrir un livre avec une écriture sur la tranche ?

Rappelons d'abord que de nombreux *poskim* (décisionnaires) sont en désaccord avec le *Rama* et par conséquent, dans la mesure du possible, il faudra *le'bat'hila* (a priori) éviter d'ouvrir un tel livre. On peut cependant différencier les deux cas. Un livre est fait pour être ouvert et fermé et c'est la raison pour laquelle le *Rama* ne considère pas que les lettres sont effacées quand on ouvre le livre, alors que l'emballage est déchiré ou arraché de façon irréversible, ce qui "efface" définitivement les lettres imprimées.

Déchirer entre les lettres pose-t-il un problème ?

Non, déchirer entre les lettres n'est pas considéré comme effacer ⁹ bien que le mot soit "disloqué". La raison en est que si on place côte à côte deux feuilles contenant chacune une lettre, on n'est pas considéré comme ayant écrit bien que l'on ait "joint" ces deux lettres, et par conséquent la séparation de telles lettres ne sera pas davantage considérée comme un effacement ¹⁰.

[1] *Biour Hala'ha siman* 306:11 ה בכתב שלהם"ד

[2] Citée par le *Rama* 306:11

[3] *Siman* 32:5 (18)

[4] *Michna Beroura Siman* 32:19

[5] *Rambam Chabbath* 11:17

[6] *Siman* 340:4. jusqu'à la fin de משקין על השלחן ב"ד

[7] Un dessin n vaut-il pas plus qu'un long discours?

[8] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 9:12 basée sur le *Michna Beroura* 340:41

[9] *Chemirath Chabbath Kehil'hata* 9 (note de bas de page 48 citant Rav Chlomo Zalman Auerbach

[10] Voir le תקונים ומילואים *ibid*.

Sujets de réflexion

Est-il permis de jouer avec des jeux de lettres comme le Scrabble ?

Est-il permis de tracer une ligne avec son ongle dans un livre pour marquer l'endroit où l'on s'est arrêté ?

Peut-on marquer une page en rabattant le coin d'une page si cela crée un pli dans la page ?

Réponses la semaine prochaine

Un mot sur la *paracha* Vayéchev

Le premier *passouk* de la *paracha* commence par וישב יעקב ce qui, pour *Rachi*, signifie que *Yaacov Avinou* (Jacob) aspirait à une vie paisible. *Hachem* en décida cependant autrement, considérant que la Paix du Monde Futur est suffisante et la saga de *Yosseph* (Joseph) commença aussitôt.

Pourquoi la vie de *Yaacov* ne fut-elle jamais tranquille (*Essav*, *Lavan* et *Dinah*), mais au contraire diamétralement opposée à la paix et à la quiétude ?

Rav Sternbuch raconte qu'un *ba'hour* (élève d'une *Yechiva*) demanda une *bera'ha* (bénédictio) à son *Roch Yechiva* (responsable spirituel de la *Yechiva*) *Rav Moché Schneider*, juste avant son mariage. Le *Roch Yechiva* lui demanda s'il avait une requête particulière à formuler. Le *ba'hour* lui répondit qu'il souhaitait une *bra'ha* pour que tout dans sa vie soit *glatt* (se déroule sans à-coup). Le *Roch Yechiva* lui répondit que cela ne constituait pas une *bra'ha* mais le bénit plutôt pour qu'il soit capable de surmonter tous les obstacles et les tourments de la vie

Rav Sternbuch éclaire cette histoire en rappelant que ce monde-ci étant fait d'obstacles et de privations, *Yaacov* ne pouvait pas y trouver la paix car ce sont les épreuves qui nous permettent de nous élever aux niveaux spirituels supérieurs. La paix et la récompense ne se trouvent effectivement que dans le Monde Futur.

A la mémoire de Josette Clémence Myriam DIMENSCHTEIN Bah Zubida LEVY (25 Kislev)

Et à la mémoire de Salomon ELFASSY Ben Dina (21 Kislev)

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel, 4,rue des Archives 94000 – CRETEIL 01.43.99.03.07

e-mail: deborah-guitel@club-internet.fr

Vous pouvez **dédicacer** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l'**honneur** d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**